

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 921 809**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **07 58174**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 F 3/00 (2006.01), A 47 F 5/00**

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 09.10.07.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 10.04.09 Bulletin 09/15.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *LPM PROMODERN Société par actions simplifiée* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : GROLLEAU FRANCK LIVIO SEVERINO, BRASSELET SYLVAIN, BLANC JACQUES PAUL CHRISTIAN et MARTINEZ DANIEL MARCEL.

⑦3 Titulaire(s) :

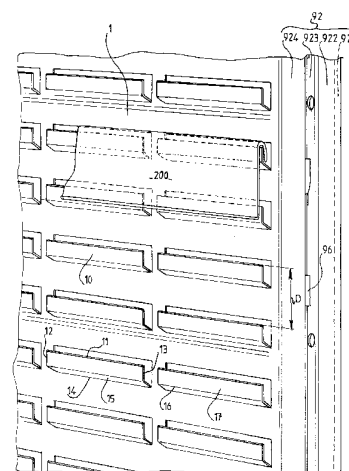
⑦4 Mandataire(s) : CABINET WEINSTEIN.

⑤4 PANNEAU DE PRESENTATION.

⑤7 L'invention concerne un panneau de présentation pour maintenir et présenter au moins un objet, comportant un panneau (1) avec une face avant, une face arrière, deux bords latéraux, un bord supérieur et un bord inférieur.

Selon l'invention, le panneau de présentation comporte, en relief sur la face avant du panneau (1), au moins un élément de maintien (10) venant de matière avec le panneau.

L'invention concerne également un dispositif de présentation comportant au moins un tel panneau.



FR 2 921 809 - A1



La présente invention concerne un panneau de présentation pour maintenir et présenter au moins un objet, ainsi qu'un dispositif de présentation comportant au moins un tel panneau.

5 Le panneau de présentation selon l'invention, qu'il soit utilisé seul ou ensemble avec un ou plusieurs autres panneaux selon la présente invention, est destiné à équiper des lieux de vente avec un ou plusieurs murs d'exposition habillant les murs du lieu de vente ou,
10 montés sur un socle, formant des surfaces d'exposition librement positionnées. Le panneau de présentation permet l'exposition et la mise en valeur d'objets de différentes tailles et de différents types par accrochage isolé ou par dépôt sur des consoles accrochées au panneau.

15 A ce jour, les panneaux de présentation utilisés dans des lieux de vente sont réalisés principalement selon deux techniques. Selon la première, on utilise des panneaux en bois ou en matière synthétique rainurés horizontalement. Pour renforcer les rainures, celles-ci
20 sont pourvues d'inserts de renfort en aluminium ou en plastique. Dans ces rainures, on insère des plaques ou des consoles formant le support sur lequel les objets sont exposés.

Selon une deuxième technique, les panneaux de
25 présentation sont pourvus d'un grand nombre de perforations cylindriques ou allongées destinées à recevoir des supports sur lesquels on pose des consoles ou destinées à recevoir des accessoires de présentation sur lesquels les objets à présenter sont suspendus.

30 Selon encore d'autres techniques, les panneaux de présentation sont équipés de multiples profilés en aluminium, ou en tout autre matériau, fixés au panneau.

Quelle que soit la technique choisie, ces panneaux de présentation permettent de fixer sur eux un assez
35 grand nombre d'objets de petites ou moyennes tailles, mais aussi des objets plus grands, dans différentes positions déterminées par exemple en fonction de

l'aménagement du lieu de vente ou en fonction du type d'objets à présenter.

Bien que de tels panneaux offrent un choix assez grand de positionnements possibles des articles à
5 exposer, ils présentent néanmoins des désavantages qui ont incité à chercher une autre solution. Parmi ces désavantages, on peut noter en premier une limitation des charges admissibles lorsque le panneau de présentation est pourvu de rainures de fixation ou lorsque le panneau
10 est pourvu d'un nombre important de perforations. Cette limitation est essentiellement dictée par la résistance du matériau du panneau, mais aussi par la disposition des rainures, notamment leur espacement, et l'épaisseur du matériau restant au fond des rainures ou entre les
15 perforations. De plus, lorsque le panneau de présentation est en bois, il présente une faible résistance au feu et à l'humidité. Lorsque de tels panneaux sont pourvus de profilés métalliques, qui sont généralement vissés ou collés sur le panneau, leurs charges admissibles sont
20 plus élevées que lorsqu'ils sont en plastique, mais la dépendance de la résistance du matériau du panneau reste prépondérante.

En outre, des panneaux en bois ou en matière synthétique, notamment lorsqu'ils sont pourvus de
25 rainures, doivent être équipés d'un grand nombre d'accessoires en vue d'un renforcement de telles rainures. Par ailleurs, pour les rendre autoportants, de tels panneaux doivent être maintenus par une superstructure. Ceci implique un temps de travail important pour
30 l'installation et la mise en place des panneaux de présentation.

Et lorsqu'il s'agit de panneaux métalliques, notamment lorsqu'ils sont pourvus de perforations, les positions disponibles sur un tel panneau sont imposées,
35 aussi bien à la verticale qu'à l'horizontale, par la fabrication, ce qui implique un travail important non seulement au moment de la mise en place de la

présentation, mais aussi en cas de changement de la présentation. Cela diminue donc l'utilisation optimale du panneau.

Le but de l'invention est ainsi de proposer un
5 panneau de présentation qui soit facile à installer et à équiper avec des supports de présentation telles des consoles ou tout autres moyens et qui permette un positionnement précis sur l'axe horizontal et un changement facile de la présentation des objets à
10 exposer.

Le but de l'invention est atteint avec un panneau de présentation pour maintenir et présenter au moins un objet, le panneau comportant une face avant, une face arrière, deux bords latéraux, un bord supérieur et un
15 bord inférieur.

Selon la présente invention, le panneau comporte, en relief sur la face avant, au moins un élément de maintien venant de matière avec le panneau.

Le panneau de présentation selon l'invention est
20 donc un élément monobloc, ce qui apporte l'avantage de pouvoir disposer d'un panneau sur lequel on peut accrocher soit des objets à exposer soit des consoles ou d'autres supports sur lesquels des objets à exposer seront posés, sans que l'on ait auparavant besoin de
25 mettre en place une structure supportant les éléments de maintien sur lesquels on accroche ensuite lesdits objets, consoles etc.

De plus, le panneau de présentation selon l'invention, lorsqu'il est en métal, fait preuve d'une
30 très grande solidité permettant une charge d'accrochage assez importante.

Selon différents modes de réalisation possibles du panneau de présentation selon l'invention, celui-ci peut avoir l'une au moins des caractéristiques supplémentaires
35 ci-après, considérées isolément ou en combinaison :

- le panneau comprend un ensemble d'éléments de maintien disposés en au moins une colonne ou en au moins

une ligne ;

- le panneau comprend un ensemble d'éléments de maintien disposés en plusieurs colonnes et en plusieurs lignes ;

5 - chacun des éléments de maintien est un élément embouti sortant d'un premier plan dans lequel s'étend le panneau, s'avancant vers un second plan parallèle au premier plan et terminant, par un bord supérieur, dans le second plan ;

10 - l'élément de maintien comporte une partie d'extrémité libre s'étendant dans le second plan ;

- chacun des éléments de maintien s'étend davantage en largeur qu'en hauteur ;

15 - chacun des éléments de maintien s'étend davantage en hauteur qu'en largeur ;

- les éléments de maintien sont disposés en groupes d'au moins deux éléments de maintien, chaque groupe d'éléments s'étendant suivant une ligne et formant une partie d'une colonne et/ou d'une ligne ;

20 - les éléments de maintien comportent chacun un bord supérieur situé dans le second plan et sont disposés de manière que les bords supérieurs des éléments d'une même ligne sont alignés les uns par rapport aux autres, permettant ainsi aussi bien un accrochage d'une console
25 ou de tout autre accessoire sur deux ou plusieurs éléments adjacents qu'un déplacement continu de celui-ci le long de cette ligne ;

30 - le panneau est pourvu, sur sa face arrière, d'un cadre ;

- le cadre est muni, recto et verso, d'un panneau ;

- le cadre dépasse le panneau en largeur ;

35 - le panneau est pourvu d'au moins un moyen convenant à maintenir le panneau librement, c'est-à-dire sans être attaché par exemple à un mur ;

- le panneau est pourvu d'au moins un moyen convenant à maintenir le panneau librement et

essentiellement verticalement.

Le but de l'invention est également atteint avec un dispositif de présentation comportant au moins un panneau tel que décrit ci avant.

5 Le dispositif de l'invention peut comporter, par exemple, un socle facilitant la pose du ou des panneaux le long d'un mur ou rendant possible de poser le ou des panneaux librement à l'intérieur du lieu de vente.

10 D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description ci-après d'un exemple de réalisation et de quelques variantes, la description étant faite en référence aux dessins annexés. Dans ces dessins,

15 - la figure 1 représente un panneau de présentation selon un mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 2 représente une vue de côté du panneau de la figure 1 ;

- la figure 3 représente une vue du dessus du panneau de la figure 1 ;

20 - la figure 4 représente en détail, sous la forme d'une vue en perspective, quelques éléments de maintien du panneau de la figure 1 ;

25 - la figure 5A représente, en une vue en perspective, un panneau en métal selon un mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 5B représente, en tant que détail de la figure 5A, le coin supérieur gauche du panneau ;

30 - la figure 6 représente un premier exemple d'un dispositif de présentation comportant, sur un socle, deux panneaux de présentation selon l'invention ;

- la figure 7 représente, en une vue en perspective, un second exemple d'un dispositif de présentation comportant plusieurs panneaux selon l'invention en position angulaire ; et

35 - la figure 8 représente, en tant que détail de la figure 7, une pièce de jonction pour relier entre eux deux panneaux selon l'invention.

La figure 1 représente la partie inférieure d'un panneau de présentation 100 pour maintenir et présenter plusieurs objets dans un lieu de vente, par exemple un magasin de presse ou de jouets. Le panneau de
5 présentation comprend un panneau 1 en métal comportant une face avant 2, une face arrière 3, un bord latéral gauche 4, un bord latéral droit 5, un bord supérieur 6 (voir figure 5A) et un bord inférieur 7.

Selon le mode de réalisation représenté sur la
10 figure 1, le panneau 1 comporte dans une partie inférieure 8 des ouvertures sommairement référencées 81 qui sont destinées à recevoir des éléments de fixation de pieds ou d'un socle.

La figure 1, et en plus de détails la figure 4,
15 montre par ailleurs que le panneau 1 est pourvu d'éléments de maintien ou d'accrochage 10, ces éléments de maintien étant disposés, dans l'exemple représenté, en trois colonnes C1, C2, C3 et en de nombreuses lignes L1, L2.

20 Chacun des éléments de maintien 10 est obtenu par perforation du panneau 1 et emboutissage. Grâce à cette façon de réaliser le panneau 1, l'ensemble des éléments de maintien 10 et le panneau 1 forment une pièce monobloc. Autrement dit, les éléments de maintien qui
25 remplissent en quelque sorte la fonction de crochets ou de lames d'accrochage, ne sont donc pas des pièces rapportées, mais ils viennent de matière avec le panneau.

Lorsque l'on considère le panneau de présentation (voir figure 2) avec ses face avant 1 et face arrière 2
30 constitutives d'un premier plan P1, chacun des éléments de maintien 10 sort du premier plan P1 du côté de la face avant 1 et s'avance vers un second plan P2 parallèle au premier plan P1 et termine, par un bord supérieur 11, dans le second plan P2.

35 Selon le mode de réalisation représenté dans les dessins et notamment sur la figure 4, chacun des éléments de maintien 10 est délimité en hauteur par son bord

supérieur 11 et par des bords latéraux 12 et 13, ces trois bords résultant de la découpe pratiquée dans la feuille métallique à partir de laquelle le panneau de présentation est réalisé, lors de l'emboutissage. De plus, chacun des éléments de maintien 10 sort du premier plan P1 par la face avant 1 du panneau de présentation le long d'une première ligne de pliage 14 à partir de laquelle le métal découpé forme une partie 15 avec une inclinaison de moins de 90° par rapport à la verticale jusqu'au plan P2 où le métal découpé est à nouveau plié le long d'une seconde ligne de pliage 16. A partir de la seconde ligne de pliage 16, le métal découpé s'étend sous la forme d'une partie d'extrémité libre 17 dans le second plan P2.

Toutefois, sans sortir du principe de la présente invention, il est également possible de former l'élément de maintien 10 sans les lignes de pliage 14, 16, mais avec des rayons de cintrage.

Par ailleurs, les éléments de maintien représentés sur les dessins sont beaucoup plus larges que hauts. Cependant, sans sortir du principe de la présente invention, il est également concevable de former chacun des éléments de maintien plus haut que large ou aussi haut que large. Ils ressembleraient alors davantage à des crochets traditionnels, mais ils rempliraient leur fonction de la même manière que les éléments de maintien 10 représentés sur les dessins.

En effet, comme indiqué au début de la description du mode de réalisation représenté sur les dessins, les éléments de maintien sont disposés en plusieurs colonnes et en de nombreuses lignes. La distance entre les éléments de maintien d'une même ligne étant très courte, l'ensemble des éléments de maintien de chacune des lignes produit un effet de continuité longitudinale d'accrochage pour les consoles et autres accessoires à accrocher. De cette manière, il n'importe pas si les éléments de maintien sont plus larges que hauts, bien que ceci

corresponde à un mode de réalisation très rationnel, ou s'ils sont plus hauts que larges. Il en est de même, si pour quelques raisons que ce soit, les éléments de maintien sont plus hauts que larges et sont alors
5 regroupés de façon que la distance entre les éléments d'un groupe est encore plus courte que la distance entre deux groupes adjacents. Le groupe d'éléments de maintien correspondrait alors, en largeur totale, à un élément de maintien représenté sur les dessins.

10 La figure 4 représente l'avantage de la continuité longitudinale par la position d'un élément d'accrochage 200 qui se trouve accroché sur deux éléments de maintien 10 adjacents. Les figures 6 et 7 représentent ce même avantage étendu sur deux panneaux adjacents, les flèches
15 indiquant la possibilité de le déplacer l'élément de maintien sur la même ligne aussi bien vers la gauche que vers la droite.

Grâce à la continuité longitudinale effective d'accrochage que les éléments de maintien d'une même
20 ligne offrent aux consoles et autres accessoires pour être accrochés, il est d'une part possible de placer les consoles etc. dans toute position qui convient, donc sans être limités à des positions prédéterminées. D'autre part, il est possible, également sans limitation, de
25 déplacer une console accrochée vers une autre place lorsque l'agencement des objets à présenter doit être changé, ou vers une place temporaire lorsqu'il s'agit de dégager temporairement de la place à quelques fins que ce soit. Dans toutes ces situations, la console ou tout
30 autre accessoire n'a pas besoin d'être enlevé du panneau de présentation, il suffit de le soulever un peu pendant son déplacement.

Alors que le panneau de présentation 100 selon l'invention offre aux objets à exposer une infinité de
35 positions horizontales, le choix des positions verticales est soumis au pas vertical d'accrochage D, c'est-à-dire à la distance entre les bords supérieurs 11 de deux

éléments de maintien disposés l'un au-dessus de l'autre, ce pas vertical étant défini lors de la fabrication du panneau 1.

5 Comme les dessins, et en particuliers les figures 4 à 8, le montrent, le panneau de présentation 100 est pourvu d'un cadre 9 qui sert à la fois à stabiliser le panneau 1 et à faciliter l'assemblage de plusieurs panneaux 1 les uns aux autres.

10 En effet, le panneau 1 dont la conception monobloc est une des caractéristiques importantes de l'invention, peut rester sans cadre et remplir néanmoins sa fonction jusqu'à des dimensions limitées en largeur et en hauteur auxquelles le panneau 1 ne se déforme pas sous la charge des objets accrochés. Ces dimensions dépendent des
15 caractéristiques techniques et l'épaisseur de la tôle utilisée pour la confection du panneau 1 et de l'utilisation du panneau comme un élément fixé sur un mur ou comme un élément pourvu de pieds ou d'un socle pour pouvoir être posé librement.

20 Cependant, généralement, les panneaux de présentation habituellement posés dans les lieux de vente ont une hauteur supérieure à 2 m et une largeur de l'ordre de 60 cm à 80 cm, ce qui impose pour la confection des panneaux 1 d'utiliser des tôles d'une
25 épaisseur insuffisante pour que les panneaux tiennent sans cadre, si le panneau de présentation 100 doit être porté et manipulé lors de son installation par une seule personne ou au maximum par deux personnes. Sans cadre ni autre moyen assurant sa stabilité, le panneau 1 risque de
30 fléchir lorsqu'il est chargé des objets à présenter.

Une première solution consiste à plier le panneau 1 aux quatre bords pour lui donner des profils de bordure assurant sa stabilité. Toutefois, lorsqu'il est prévu de former les panneaux - et plus particulièrement leurs
35 bords - de manière à pouvoir assembler deux ou davantage de panneaux les uns avec les autres pour constituer un mur de présentation, les profils de bordure sont assez

complexes ; de plus, ces profils sont longs puisqu'ils s'étendent sur toute la hauteur de chacun des panneaux. En conséquence, la réalisation de tels profils par pliage de chacun des panneaux entraîne des étapes de fabrication
5 relativement chères en outillage et en temps passé.

La seconde solution, retenue pour le mode de réalisation présenté, consiste à réaliser des profilés de bordure séparément et de les souder sur la face arrière
10 sur trois des bords du panneau 1, à savoir sur les bords latéraux gauche 4 et droit 5 comme profilés 91, 92 et sur le bord inférieur 7. Il en résulte donc un cadre 9 en U ouvert vers le haut.

Cette solution ouvre d'ailleurs la possibilité de réunir - par un cadre commun - deux panneaux 100 dos à
15 dos. Un tel ensemble de panneaux peut être équipé de pieds afin de pouvoir poser cet ensemble librement, éventuellement même sur des rouleaux ou roues, sur une surface de vente. Mais un tel ensemble peut également être fixé, à l'aide de moyens appropriés et pourvu ou non
20 d'un socle, au sol et au plafond d'un local de vente pour agencer ainsi un compartimentage de ce local, par exemple selon des classes de produits.

Le cadre 9 rigidifiant le panneau 1 est pourvu, sur une traverse inférieure 93 parallèle au bord inférieur 7
25 du panneau 1, de pieds réglables 82 permettant de compenser des inégalités de niveau du sol sur lequel le panneau est posé.

Comme les figures 3 et 4 le laissent entrevoir et comme les figures 5A et 5B le montrent clairement, les
30 profilés de bordure 91, 92 comportent chacun, de manière symétrique à gauche et à droite du panneau 1, un profilé en U ouvert vers l'intérieur du panneau 1 et formé par trois flans 911 à 913 et 921 à 923. Ces profilés sont prolongés vers le panneau 1 et soudés sur celui-ci par un
35 flan 914, 924 partant du bord correspondant gauche 4 ou droit 5 perpendiculairement au plan P1 du panneau 1 vers l'arrière du panneau.

Comme les figures 5A et 5B le montrent, les extrémités libres des profilés de bordure 91, 92 sont reliées entre elles par une lame 94 disposée dans le même plan que les flans 913, 923 de ces profilés. De plus, le
5 bord supérieur 6 du panneau 1 est pourvu d'un profilé 95 formant à la fois un liséré et un appui pour, par exemple, une boîte de lumière destinée à coiffer le panneau et diffuser de la lumière sur les objets exposés.

Chacun de profilés 91, 92 est pourvu de plusieurs
10 ouvertures rondes, rectangulaires ou carrées dont référence est faite ici plus particulièrement aux ouvertures rectangulaires verticales 96 pratiquées dans les flans 913, 923, c'est-à-dire dans les flans s'étendant parallèlement au panneau 1 et visibles par la
15 face avant du panneau. Les ouvertures 96 servent, comme le montre la figure 8, à assembler deux panneaux 1 au moyen de pièces de jonction 97 dont des crochets latéraux 971 sont introduits à cet effet dans les ouvertures 92. Les autres ouvertures sont utilisées pour la fixation de
20 toutes sortes d'accessoires de décoration, de câbles électriques ou d'un rail électrique et bien d'autres éléments ou moyens utiles pour l'installation d'un mur de présentation à partir de panneaux de présentation 100 et que l'on veut avoir accessibles par la face avant du mur,
25 mais que l'on veut néanmoins pouvoir cacher par un accessoire de décoration.

Le fait de ne pas former les profilés en U directement adjacents au panneau 1, mais de les placer en retrait par rapport au plan P1 du panneau apporte donc
30 l'avantage de créer entre deux panneaux adjacents un espace technique utile sans nuire pour autant à un aspect de face continue du mur de présentation.

Un mur de présentation, en l'occurrence un assemblage de deux panneaux de présentation 100, est
35 représenté sur la figure 6. Les deux panneaux 100 sont montés sur trois pieds 300 formant ensemble un socle. Par ailleurs, la figure 6 représente, comme d'ailleurs déjà

la figure 4, un élément d'accrochage 200 qui peut être conformé de manière à pouvoir y accrocher un ensemble de petits objets ou qui peut faire partie d'une console de présentation sur laquelle on pose les objets à présenter.

5 La figure 6 montre par ailleurs un des avantages des panneaux de présentation selon l'invention. Lorsqu'un panneau ou un ensemble de panneaux porte plusieurs accessoires de présentation et lorsqu'il est nécessaire de modifier la disposition de ces accessoires, il est possible de déplacer et de positionner avec précision ces
10 accessoires tout le long de la ligne d'élément de maintien 10 sans avoir à les décrocher.

La figure 6 représente également, comme aussi la figure 4, la possibilité que l'élément d'accrochage 200
15 peut avoir une largeur supérieure à celle d'un élément de maintien 10. Cette disposition apporte donc, par rapport à la disposition des panneaux de présentation traditionnelles, l'avantage que l'accessoire 200 est maintenu quasiment sur sa largeur entière et non pas
20 ponctuellement à deux ou trois endroits (selon le nombre de crochets).

Les deux flèches sur la figure 6 représentent la possibilité d'un déplacement horizontal suivant la ligne de maintien dans les deux sens.

25 La figure 7 représente un second ensemble du panneau de présentation 100. Les panneaux sont disposés en équerre, comme cela peut être nécessaire lorsque l'on doit installer les panneaux de présentation selon deux plans formant entre eux un angle droit ou un angle avec
30 toute autre ouverture. L'angle d'ouverture est référencé par W.

La figure 7 montre par ailleurs que les pieds 300 peuvent être recouverts de panneaux de socle rectangulaires 401 ou de panneaux de socle angulaires 402
35 ou 403 ayant une géométrie complémentaire afin de pouvoir couvrir la partie d'angle du socle.

Grâce aux dispositions de l'invention, le panneau

de présentation de l'invention apporte un certain nombre d'avantages dont les principaux avantages sont que

- la réalisation "monobloc" du panneau permet une installation rapide du ou des panneaux, car il n'est pas
5 nécessaire de déterminer d'abord pour chacune des consoles ou autres accessoires de présentation ou d'accrochage la place précise; cet avantage se fait ressentir plus particulièrement dans le cas d'une installation en autoportant où il suffit d'ajouter des
10 pieds;

- le panneau présente une haute flexibilité et modularité, ainsi qu'une grande souplesse de présentation finale des objets à présenter; on peut corriger et varier avec la plus grande précision les emplacements des
15 accessoires de présentation sans nécessairement avoir à les décrocher du panneau;

- les charges admissibles sont nettement plus élevées que dans le cas de panneaux en bois;

- les panneaux métalliques présentent une meilleure
20 résistance au temps (matériau non putrescible, pas d'absorption d'eau) et au feu;

- la forme des éléments de maintien, notamment les parties d'extrémité 17, donne au panneau l'aspect d'une surface plus homogène que s'il est recouvert de trous ou
25 de rainures.

REVENDICATIONS

1. Panneau de présentation pour maintenir et
5 présenter au moins un objet, comportant un panneau (1)
avec une face avant (2), une face arrière (3), deux bords
latéraux (4, 5), un bord supérieur (6) et un bord
inférieur (7),

caractérisé en ce qu'il comporte, en relief sur la
10 face avant (2), au moins un élément de maintien (10)
venant de matière avec le panneau.

2. Panneau selon la revendication 1, caractérisé en
ce qu'il comprend un ensemble d'éléments de maintien (10)
15 disposés en au moins une colonne (C1) ou en au moins une
ligne (L1).

3. Panneau selon la revendication 1 ou 2,
caractérisé en ce qu'il comprend un ensemble d'éléments
20 de maintien (10) disposés en plusieurs colonnes (C1, C2,
...) et en plusieurs lignes (L1, L2, ...).

4. Panneau selon l'une quelconque des revendications
1 à 3, caractérisé en ce que chacun (10) des éléments de
25 maintien est un élément embouti sortant d'un premier plan
(P1) dans lequel s'étend le panneau, s'avancant vers un
second plan (P2) parallèle au premier plan (P1) et
terminant, par un bord supérieur (11), dans le second
plan (P2).

30

5. Panneau selon la revendication 4, caractérisé en
ce que l'élément de maintien (10) comporte une partie
d'extrémité libre (17) s'étendant dans le second plan
(P2).

35

6. Panneau selon l'une quelconque des revendications
1 à 5, caractérisé en ce que chacun (10) des éléments de

maintien s'étend davantage en largeur qu'en hauteur.

7. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que chacun (10) des éléments de maintien s'étend davantage en hauteur qu'en largeur.

8. Panneau selon la revendication 2 ou 3, caractérisé en ce que les éléments de maintien (10) sont disposés en groupes d'au moins deux éléments de maintien, chaque groupe d'éléments s'étendant suivant une ligne et formant une partie d'une colonne (C) et/ou d'une ligne (L).

9. Panneau selon la revendication 4, caractérisé en ce que les éléments de maintien (10) comportent chacun un bord supérieur (11) situé dans le second plan (P2) et sont disposés de manière que les bords supérieurs (11) des éléments d'une même ligne (L) sont alignés les uns par rapport aux autres.

20

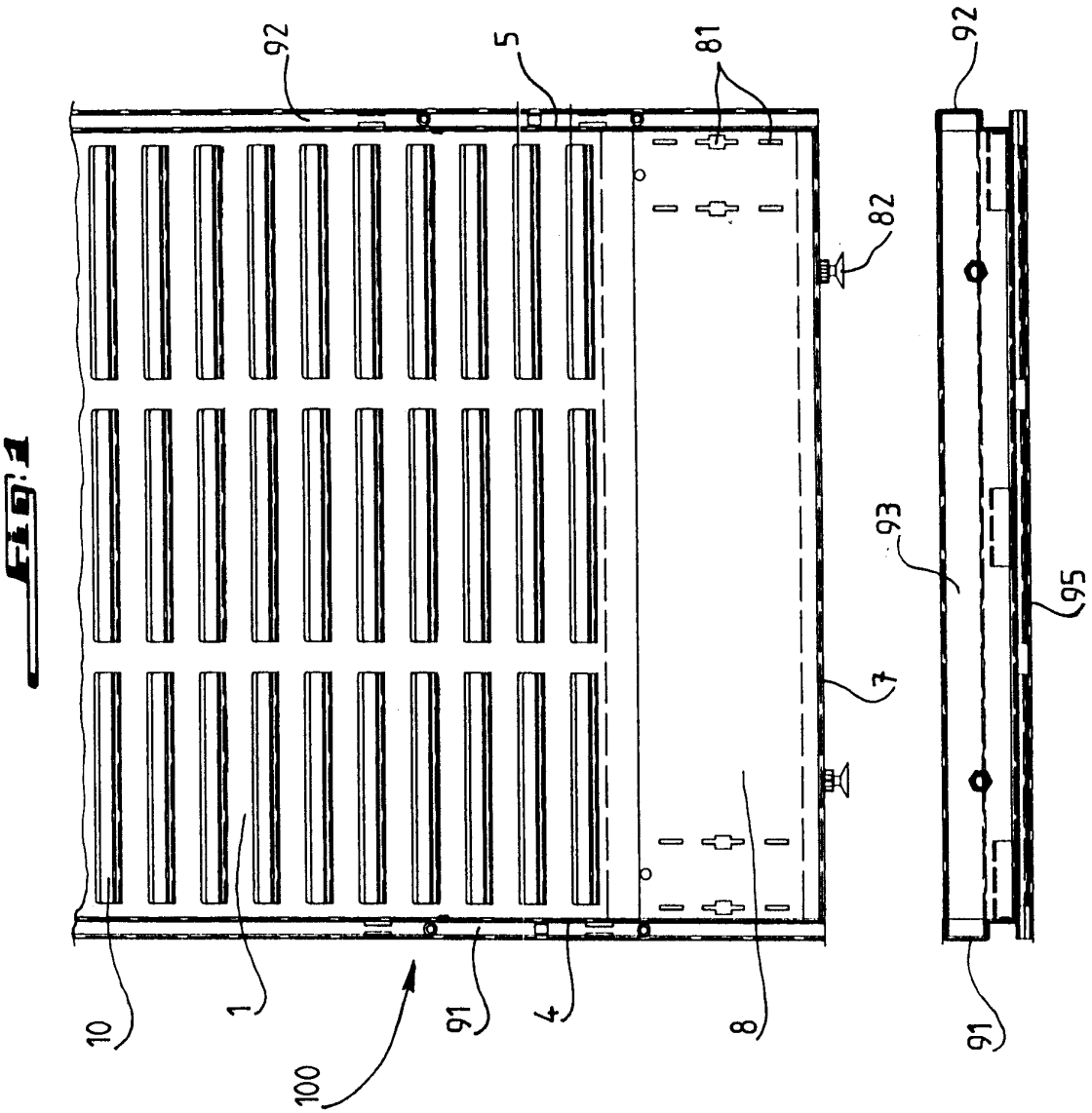
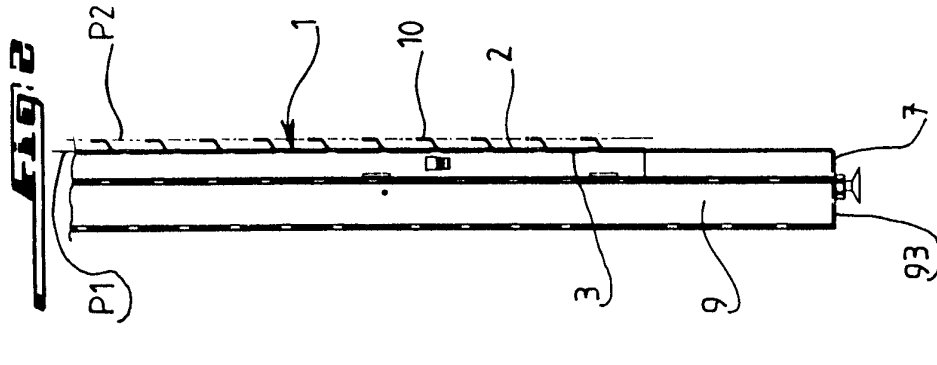
10. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le panneau est pourvu, sur sa face arrière, d'un cadre (9).

25 11. Panneau selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'il est pourvu d'un moyen (300) convenant à maintenir le panneau librement, notamment détaché d'un mur.

30 12. Dispositif de présentation comportant au moins un panneau (100) selon l'une quelconque des revendications 1 à 11.

35 13. Dispositif selon la revendication 12, caractérisé en ce qu'il comprend un socle (300, 401 - 403).

1/5



2/5

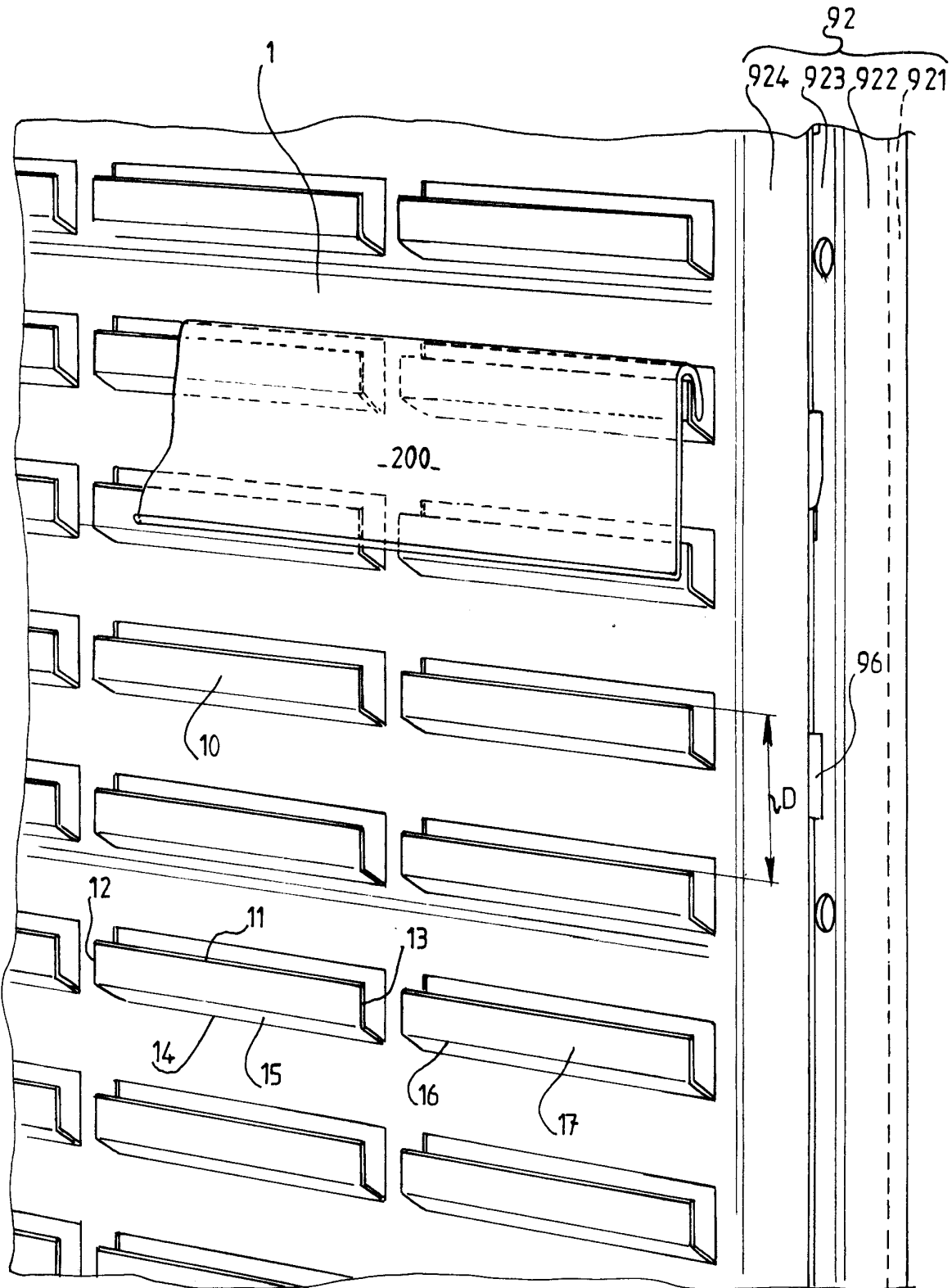


FIG. 4

3/5

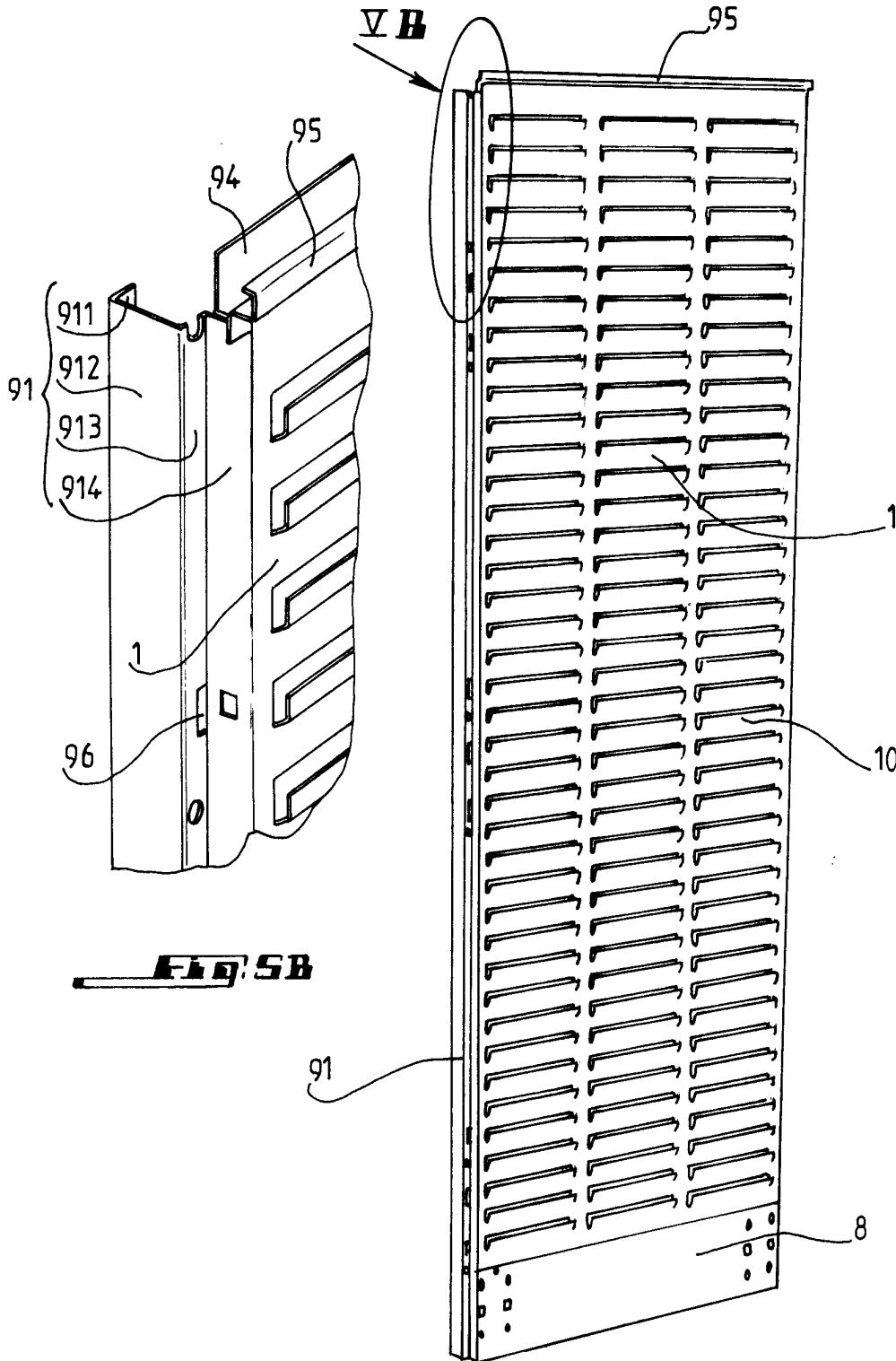


FIG. 5A

FIG. 5B

4/5

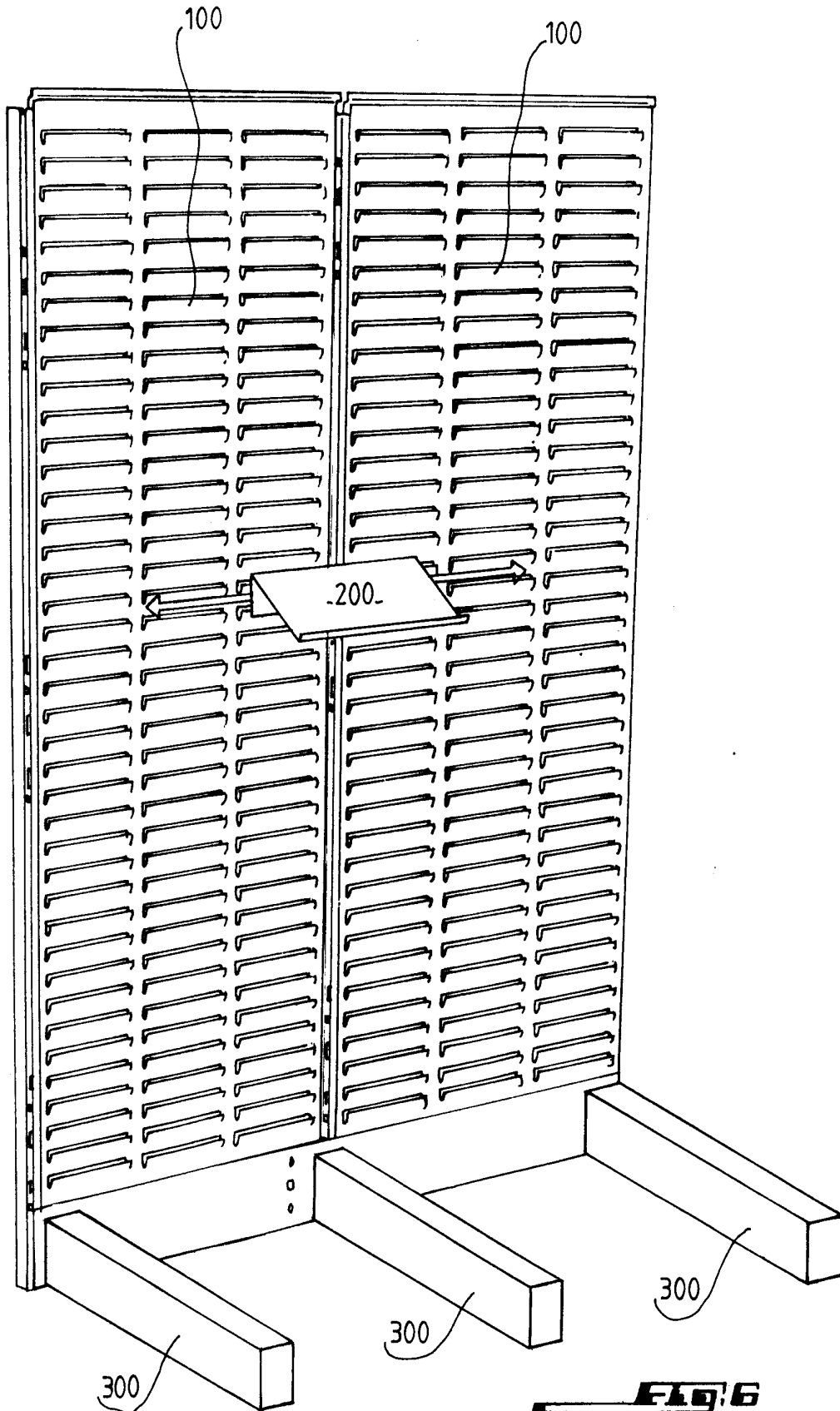
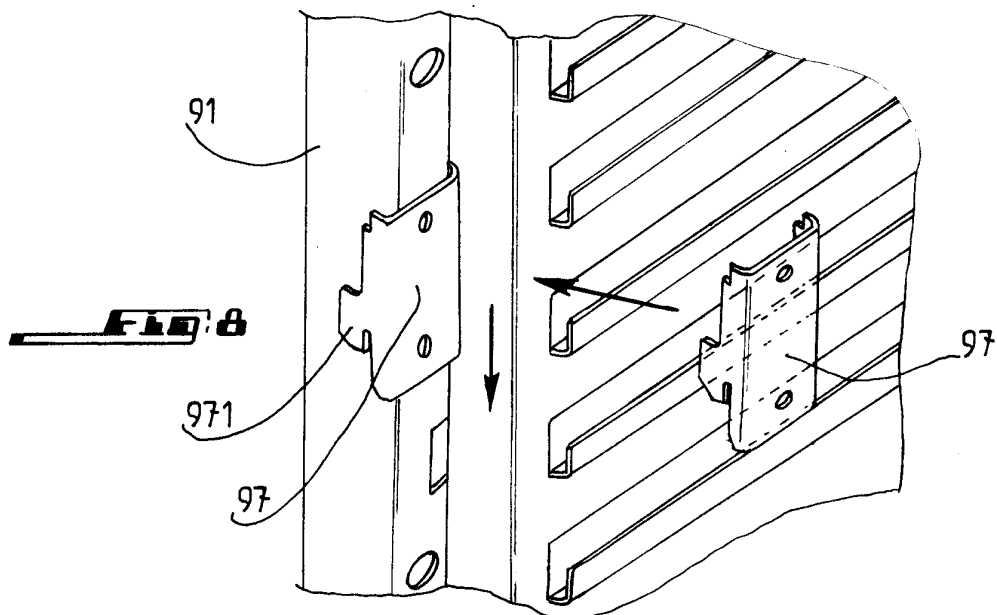
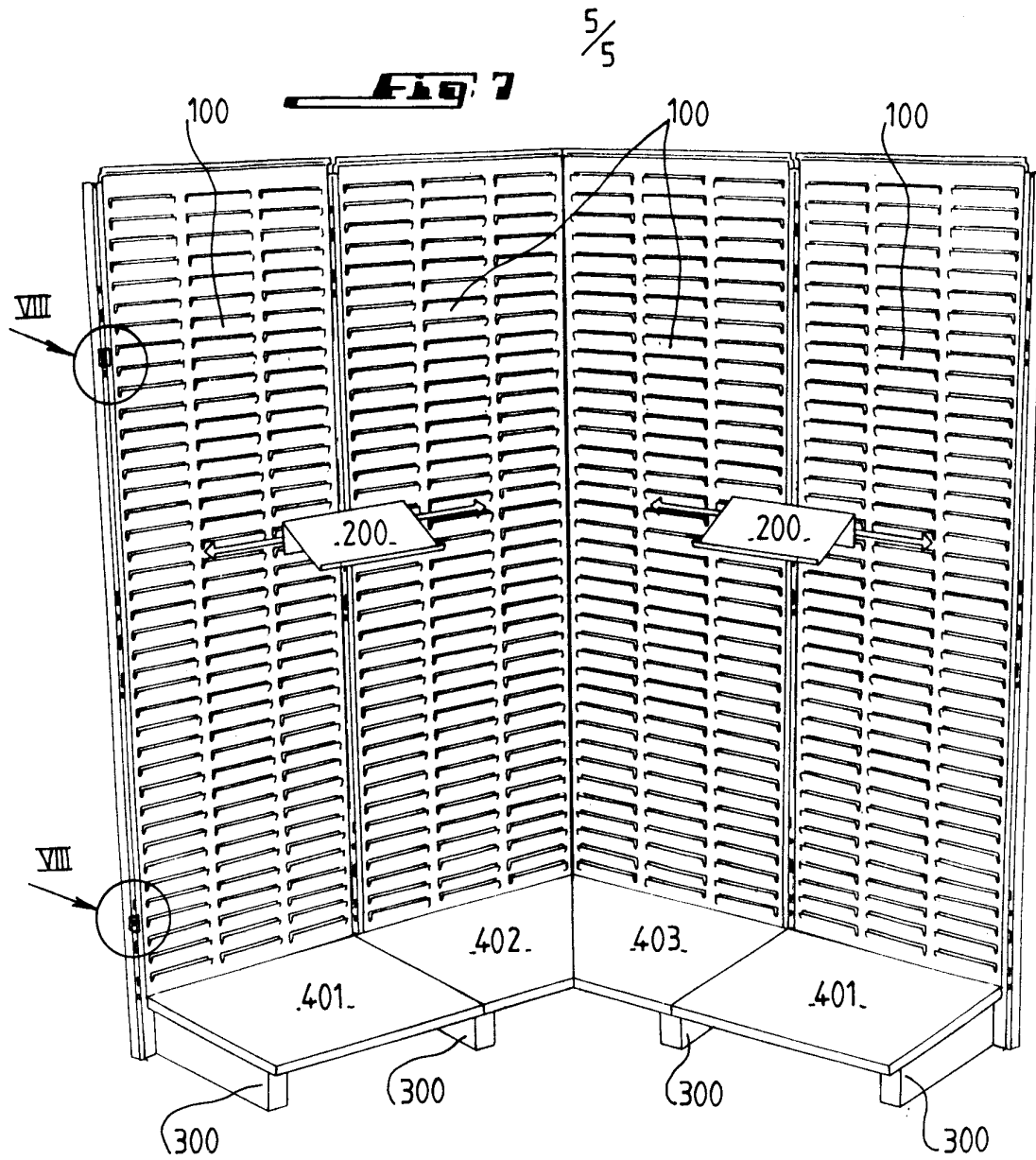


FIG. 6



**RAPPORT DE RECHERCHE
 PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
 déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
 national

FA 698544
 FR 0758174

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, des parties pertinentes		
X	FR 2 566 642 A (RAVEL SA [FR]) 3 janvier 1986 (1986-01-03) * page 1, ligne 24 - page 2, ligne 37; figure *	1-13	A47F3/00 A47F5/00
X	FR 2 712 470 A (SEPI [FR]) 24 mai 1995 (1995-05-24) * page 2, ligne 16 - page 3, ligne 25; figures 1-3 *	1-13	
X A	US 5 622 010 A (WEBER KARL F [US]) 22 avril 1997 (1997-04-22) * colonne 4, ligne 33 - colonne 10, ligne 5; figures 1-15 *	1-3,6-8, 10-13 4,5,7,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
19 mai 2008		Klintebäck, Daniel	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0758174 FA 698544**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 19-05-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2566642	A	03-01-1986	AUCUN	
FR 2712470	A	24-05-1995	AUCUN	
US 5622010	A	22-04-1997	AUCUN	